

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**POLE
ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE**

**REPLACEMENT DE
LA PRODUCTION DE
CHALEUR**

**RUE DE LA
MATERNITE**

**ACTUALISATION DU
PLAN DE
FINANCEMENT**

FONDS VERT 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS MUNICIPALES**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire la faculté de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 300.000 € par organisme et par opération, l'attribution de subventions,

Vu la décision municipale numéro 23-022/MM/SL du 23 février 2023 sollicitant le dispositif du « Fonds Vert » pour le projet de remplacement de la production de chaleur au Pôle d'Enseignement Artistique,

Vu la décision municipale numéro 23-044/MM/SL en date du 12 mai 2023 portant actualisation du montant de l'opération susnommée,

Vu la décision municipale numéro 23-068/MM/SL en date du 28 septembre 2023 portant, à la demande des services de l'Etat, l'intégration du bâtiment dénommé Maison de la Petite Enfance dans la demande de subvention

Vu la décision municipale numéro 24-006/MM/SL en date du 02 février 2024 sollicitant pour l'année 2024 l'Etat dans le cadre du dispositif « Fonds Vert »,

Vu la décision municipale numéro 24-014 en date du 29 mars 2024 sollicitant une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour l'exercice 2024,

Vu que le projet de remplacement de la production de chaleur du Pôle d'Enseignement Artistique répond seul aux critères d'éligibilité du dispositif du « Fonds Verts » 2024 « rénovation énergétique des bâtiments publics – axe 1 » à savoir une réduction des consommations d'au moins 40%,

Vu le programme des travaux du Pôle d'Enseignement Artistique et le plan de financement suivant :

Dépenses CHT			Recettes CHT		
Objet	Prestataire	Montant	Partenaire	Montant	Taux
MOE	SATEC	24 400,00	Etat - Fonds Vert 2024	133 160,26	67,35%
CHAUFFAGE - ELECTRICITE - GROS ŒUVRE	Entreprise ESGM	146 544,32	Conseil Départemental de l'Ariège	25 000,00	12,65%
PLATRIERIE - MENUISERIES EXTERIEURES - PEINTURE	Entreprise MEIRA	19 555,00			
ETANCHEITE	Entreprise PPE	7 201,00	Fonds propres	39 540,06	20,00%
Total		197 700,32	Total	197 700,32	100,00%

DECIDE :

Article 1 : de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : de solliciter une subvention pour le remplacement de la production de chaleur du pôle d'enseignement artistique auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert 2024 « rénovation énergétique des bâtiments publics – axe 1 » pour un montant de 133 160,26 €.

Article 3 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour un montant de 25 000 €.

Article 4 : de signer tous documents nécessaires à la présente.

Article 5 : la présente est inscrite au registre des décisions municipales.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville, le treize juin deux mille vingt quatre.

Pour extrait conforme.

Pamiers, le 13 juin 2024.

Le Maire,
Frédérique THIENNOT.



Transmission en préfecture
N° 20240613-24-17514-AR
Date de transmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 17 juin 2024
ou après notification le